

# ACCOMPAGNER L'INCLUSION

## À l'intention du bureau coordonnateur de la garde en milieu familial

### Introduction

Ce document vise à soutenir les bureaux coordonnateurs dans **leur rôle de facilitateurs de l'inclusion** des enfants ayant besoin de soutien particulier en milieu familial. L'inclusion est au cœur de la triple mission éducative des services de garde dirigés par les responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE).

En se munissant d'une vision de l'inclusion et en la faisant connaître aux RSGE, aux parents et aux partenaires, le bureau coordonnateur de la garde en milieu familial (BC) confirme sa volonté d'en être un facilitateur.

En se dotant d'une démarche d'accompagnement, le BC identifie les actions porteuses et encourage les RSGE à offrir un environnement où tous les enfants peuvent vivre des expériences inclusives en toute sécurité et développer leur potentiel.

## 1. Avoir une vision de l'inclusion

### 1.1 Définitions

Avant que le BC puisse agir dans les milieux, la direction s'assure que l'équipe est sur la même ligne de départ. Pour ce faire, le personnel du BC se dote d'un langage commun et s'assure d'avoir la même compréhension de ce que signifie une approche inclusive. Les définitions qui suivent constituent un bon départ à l'exercice de vision qui sera fait par la suite:

#### L'ENFANT AYANT BESOIN DE SOUTIEN PARTICULIER<sup>1</sup>

L'enfant ayant besoin de soutien particulier présente des caractéristiques variées, ponctuelles ou permanentes. Il peut avoir besoin de mesures particulières ou de soutien supplémentaire pour réduire ou éliminer les obstacles à ses apprentissages et au développement de son plein potentiel.

### TABLE DES MATIÈRES

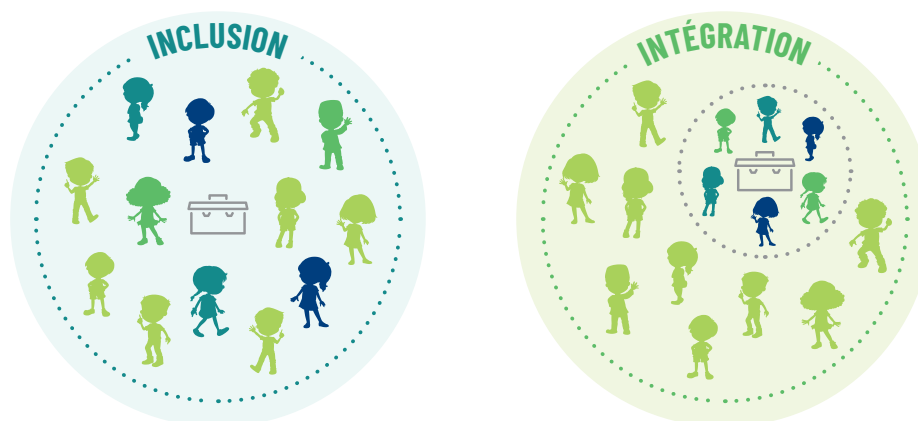
Introduction .....	1
1. Avoir une vision de l'inclusion .....	1
1.1 Définitions .....	1
1.2 Rôles et responsabilités de chacun. ....	3
1.3 Démarches pour favoriser l'inclusion .....	6
2. Accompagner l'inclusion au quotidien .....	7
2.1 L'inclusion, ça se prépare ! .....	8
2.2 L'accueil de l'enfant et de sa famille .....	9
2.3 L'action éducative .....	10
2.4 La fin du parcours de l'enfant en SGEE .....	12
Conclusion .....	13

<sup>1</sup> AQPE. (2023). Source Site Carrick.

## L'INCLUSION<sup>2</sup>

L'ensemble des moyens utilisés pour que tous les enfants contribuent aux activités et à la vie du groupe, et développent leur plein potentiel et leur appartenance au groupe.

## LES CONCEPTS D'INCLUSION ET D'INTÉGRATION<sup>3</sup>

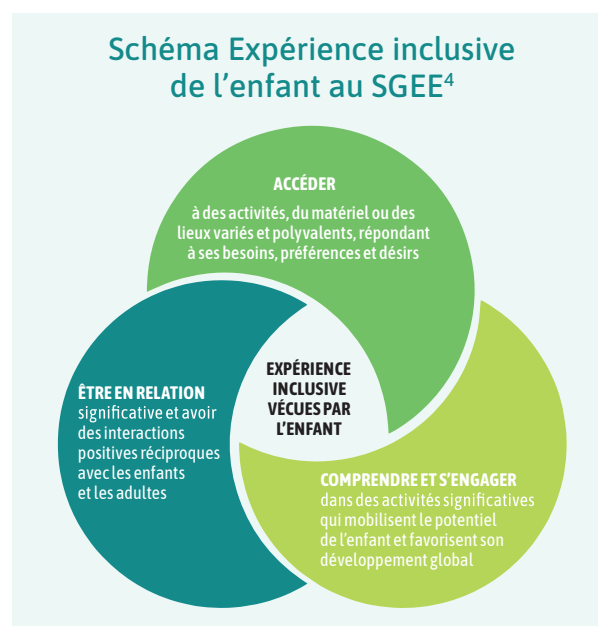


Le schéma ci-haut permet de comprendre les différences entre ces deux concepts.

- L'inclusion: les enfants vivent les mêmes activités avec les autres enfants du groupe, car l'environnement et les jeux ont été adaptés à leurs capacités ou enjeux spécifiques.
- Intégration: les enfants sont dans le SGEE, mais les embûches pour participer aux jeux ou pour accéder aux différents espaces comme les autres enfants demeurent. Ils ont donc des activités à part, regardent sans pouvoir participer ou sortent de leur groupe pour faire certaines activités individuelles.

## EXPÉRIENCE INCLUSIVE DE L'ENFANT

L'expérience inclusive de l'enfant<sup>4</sup> est au cœur de l'inclusion en milieu familial. Qu'est-ce qui fait qu'un enfant peut vivre une telle expérience dans son service de garde éducatif? L'expérience inclusive se divise en trois volets, décrits dans le schéma ci-contre. Dans chacun de ces volets, le BC peut accompagner la RSGE dans l'identification des éléments sur lesquels elle peut agir pour assurer une telle expérience aux enfants.



<sup>2</sup> AQCPÉ. (2023). Source [Site Carrick](#).

<sup>3</sup> AQCPÉ. (2021). Enquête Carrick, p.3: <https://www.aqcpe.com/wp-content/uploads/2021/10/CARRICK-Rapport-enquete.pdf>

<sup>4</sup> AQCPÉ. (2023). *Politique d'inclusion*, schéma Inspiré de la qualité des expériences vécues par l'enfant et d'un schéma tiré du document *Pour une expérience de loisir inclusive* par Hélène Carboneau, Ph.D. Laboratoire loisir et vie communautaire, UQTR, en collaboration avec Roger Cantin, CIRRIIS, et Marc St-Onge, AQLPH (2015).

## 1.2 Rôles et responsabilités de chacun

L'inclusion repose sur une responsabilité partagée entre les différents adultes qui entourent l'enfant. Le respect des rôles et des responsabilités de chacun protège la cohérence et la complémentarité des actions. Aussi, la qualité des services offerts est assurée, car ceux-ci sont dispensés par les professionnels qualifiés dans leurs champs d'expertise.

Ci-après sont illustrées quelques-unes des responsabilités dévolues aux divers adultes qui entourent l'enfant. Elles seront à adapter à la réalité de votre milieu et aux ressources humaines disponibles.

### 1.2.1 Le BC

Bien connaître et rester fidèle à son rôle dans l'inclusion en tant que bureau coordonnateur permet **d'éviter de prendre des responsabilités qui ne lui appartiennent pas**. Afin d'éviter des impairs, le BC informe les parents, les RSGE et les partenaires de :

- Sa mission ;
- Ses rôles généraux (8) et spécifiques à l'inclusion ;
- Ses responsabilités ;
- Son fonctionnement.

Le contexte d'un BC est différent de celui d'un autre partenaire au dossier de l'enfant. C'est un acteur clé dans l'accompagnement de la qualité des services de garde éducatifs offerts par la RSGE. Le BC est donc **un facilitateur de l'inclusion** qui :

- Sensibilise les RSGE à l'inclusion ;
- Informe sur l'inclusion et sur d'autres sujets connexes ;
- Soutient et accompagne, **sur une base volontaire**, les RSGE qui désirent accueillir un ou des enfants ayant besoin de soutien particulier.

### 1.2.2 La direction du BC

Le rôle et les responsabilités de la direction tournent autour de la qualité des services offerts, de la supervision et de l'accompagnement du personnel dans l'inclusion. La direction :

- Assure le développement professionnel (plan de développement, suivis, accompagnement professionnel [coaching], formations, etc.) ;
- Planifie les ressources (humaines, financières et matérielles) nécessaires à ses rôles de sensibilisation, d'information, de soutien et d'accompagnement de l'inclusion en milieu familial (p. ex. : recrutement d'une TES, financement d'une matériathèque<sup>5</sup>, etc.) ;
- Soutient, au besoin, la collaboration de la RSGE et des parents avec les partenaires du milieu pour une action concertée visant la réussite de l'inclusion et le maintien de l'enfant au SGEE ;
- Entretient des liens entre les organismes, les partenaires et la RSGE ;
- Etc.

<sup>5</sup> Le BC peut faire l'achat de matériel éducatif, de stimulation ou du matériel permettant d'adapter l'environnement aux besoins des enfants (p. ex. : chaises ergonomiques, coquilles antibruits, etc.).

### 1.2.3 L'agente-conseil en soutien pédagogique et technique (ACSPT)

L'ACSPT a, entre autres, les connaissances pédagogiques et les compétences pour soutenir et accompagner les RSGE dans la rédaction de leur programme éducatif ou d'une politique d'inclusion, dans la mise en œuvre de l'intervention éducative ainsi que dans l'élaboration de plans de soutien. Elle:

- Sensibilise et informe sur tout ce qui touche la notion de l'inclusion;
- Soutient la réflexion sur l'inclusion d'un enfant ayant besoin de soutien particulier, sur les adaptations possibles ou la recherche de solutions face aux difficultés rencontrées;
- Offre des activités ou des opportunités de développement professionnel aux RSGE;
- Accompagne les RSGE volontaires dans les diverses étapes de l'inclusion ou dans des situations difficiles;
- Informe l'agente de conformité (AC) des besoins perçus lors de ses interventions avec les milieux;
- Propose des outils, des formations, des lectures, etc.;
- Réfère vers des ressources de la communauté;
- Etc.

### 1.2.4 L'agente de conformité

L'AC a pour mandat d'assurer la qualité et son maintien par le biais de la loi et les règlements. Elle «[...] est le lien privilégié entre le bureau coordonnateur et les RSGE. Elle est les yeux du BC sur le terrain»<sup>6</sup>. Elle travaille en équipe avec l'ACSPT pour favoriser l'inclusion. L'AC peut jouer un rôle de prévention et d'information auprès des RSGE. Elle:

- Sensibilise la RSGE à l'inclusion;
- Informe la RSGE du soutien et de l'accompagnement que le BC peut offrir;
- Valide et vérifie l'utilisation des sommes et la conformité du dossier « Allocation pour l'intégration en service de garde » (AISG);
- Intervient dans le milieu s'il y a une situation de pratiques inappropriées ou de danger pour les enfants;
- Informe l'ACSPT des besoins perçus lors de ses visites dans les milieux;
- Etc.

<sup>6</sup> Tel que mentionné dans *Pros de la petite enfance en milieu familial*, Agente de conformité.

### 1.2.5 La technicienne en éducation spécialisée (TES)

Si le bureau coordonnateur embauche une TES, son rôle dans l'inclusion est complémentaire à celui de l'ACSPT. Elle soutient de manière plus régulière la RSGE accueillant des enfants ayant besoin de soutien particulier ou des enfants qui peuvent susciter un questionnement quant à leur développement. Elle peut :

- Aider à l'élaboration d'un plan de soutien au développement ;
- Contribuer à l'application du plan de soutien ou soutenir la RSGE ;
- Soutenir la RSGE dans l'application de recommandations faites par des professionnels de la santé et des services sociaux ;
- Se rendre disponible pour répondre aux questionnements des RSGE, partager son expérience et ses connaissances au besoin ;
- Faire du modelage (*modeling*) auprès de la RSGE pour accompagner un enfant ;
- Intervenir directement auprès d'un enfant à la demande de la RSGE ;
- Aider à rédiger les demandes de subventions pour les enfants ayant besoin de soutien particulier.

Si le bureau coordonnateur ne peut embaucher une TES, plusieurs de ces responsabilités sont dévolues à l'ACSPT.

### 1.2.6 La RSGE

La RSGE joue un rôle central dans l'inclusion de l'enfant. Elle consolide un lien affectif avec lui, le soutient au quotidien et lui assure des expériences inclusives. **Ses responsabilités dans l'inclusion sont collées à la triple mission éducative de son service de garde.** Y rester fidèle évite de prendre des responsabilités qui ne lui appartiennent pas (p. ex. : vous ne serez pas seule avec un enfant pour qu'il effectue des exercices d'orthophonie ou d'ergothérapie). Afin d'éviter des impairs, la RSGE informe les parents et les partenaires de sa mission, de ses responsabilités et de son fonctionnement. Elle favorise l'inclusion en :

- Mettant en œuvre des pratiques favorables à l'inclusion ;
- Adaptant, dans la mesure du possible, l'environnement, le matériel et les activités en fonction des besoins et des capacités de l'enfant ;
- Communiquant aux parents les informations pertinentes sur le vécu de l'enfant en SGEE ;
- Soutenant la relation de partenariat avec les parents ;
- Élaborant, mettant en œuvre et évaluant le plan de soutien (plan interne du SGEE) de l'enfant ;
- Collaborant avec les intervenants et les professionnels qui travaillent avec l'enfant ;
- Assurant son propre développement professionnel concernant l'inclusion ;
- Etc.

## 1.2.7 Les parents ou les tuteurs

« Les parents, premiers éducateurs de l'enfant. »<sup>7</sup>

Considérant leur lien d'attachement unique, leur connaissance de l'enfant et de son historique de soins, la communication et le partenariat avec les parents sont essentiels pour faciliter l'inclusion de leur enfant en milieu familial. Ils ont la responsabilité, entre autres, de :

- Communiquer à la RSGE les informations pertinentes sur leur enfant (diète, habitudes, soins, médicaments, goûts, champs d'intérêt, rapports de spécialiste, etc.);
- Collaborer avec la RSGE afin de faciliter l'inclusion et le bien-être de leur enfant;
- Mettre en relation, s'il y a lieu, les intervenants et les professionnels qui travaillent avec leur enfant.
- Etc.

## 1.2.8 Les partenaires

Considérant que l'inclusion repose sur une responsabilité partagée entre les différents adultes qui entourent l'enfant, le BC voit à connaître les partenaires existants dans l'entourage des RSGE (santé, communautaire, financier, municipal, etc.), chacun pouvant offrir du soutien dans ses champs d'expertise à la famille ou à l'enfant.

Chaque partenaire possède sa structure et une façon de fonctionner qui lui est propre. Bien les connaître est un atout. Le soutien qui sera offert par un partenaire dans le service de garde doit respecter la mission du milieu familial, la vie privée de la RSGE ainsi que la vie du groupe d'enfants.

## 1.3 Démarches pour favoriser l'inclusion

Afin de soutenir le bureau coordonnateur dans l'application de son rôle et de ses responsabilités, une démarche en deux temps est proposée. L'une se réalise auprès du personnel, l'autre auprès des RSGE.

### 1.3.1 Auprès du personnel du BC

Avant de pouvoir accompagner les RSGE, le BC agit au préalable pour assurer la cohérence et la qualité des interventions de l'équipe dans les milieux. Cinq types d'actions sont possibles :

- › Sensibiliser/informer le personnel: valider l'ouverture du personnel à l'inclusion (préjugés, préoccupations, peurs, etc.) et ses connaissances sur le sujet. Le BC sensibilise à la différence et au rôle de facilitateur qu'il peut jouer.
- › Élaborer une vision de l'inclusion et de l'accompagnement des RSGE en ce sens: réfléchir en équipe aux principes de l'inclusion, à l'expérience inclusive de l'enfant, à ce qui peut être mis en œuvre pour les sensibiliser, les informer, les soutenir et les accompagner.
- › Modifier les documents structurants déjà existants du BC en tenant compte de la vision adoptée.
- › Accompagner l'équipe dans l'application de la vision (*coaching*, formations, suivis, etc.).
- › Évaluer l'atteinte des objectifs de changements souhaités dans le BC.

<sup>7</sup> Ministère de la Famille. (2019). *Accueillir la petite enfance*, p.66.  
[https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/programme\\_educatif.pdf](https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/programme_educatif.pdf)

Plusieurs outils, produits par l'AQCPE, sont disponibles pour les BC afin de les soutenir dans cette démarche:

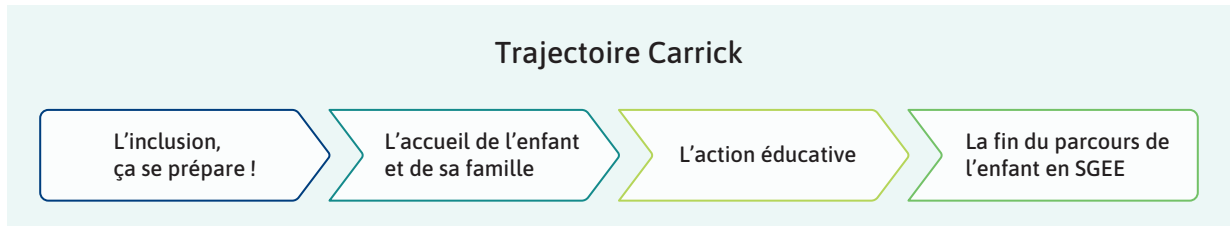
- Page d'accueil du site Carrick <https://aqcpe-carrick.com/>;
- [Accompagner les responsables des services de garde éducatifs en milieu familial](#), Guide pour le personnel des bureaux coordonnateurs, dont les principes de l'accompagnement de la RSGE, la posture qui facilite les relations, etc.;
- [L'implantation d'une démarche d'amélioration continue de la qualité éducative. Guide du gestionnaire](#). On y parle de mobilisation de l'équipe, du transfert et de l'utilisation des connaissances et d'accompagnement du changement;
- Des exercices sur la vision dans le cahier d'activités [De concert avec les pères](#).

### 1.3.2 Au près des RSGE

Pour favoriser l'inclusion dans les milieux familiaux, le BC peut:

- › Sensibiliser, informer, soutenir et accompagner les RSGE.

La trajectoire Carrick<sup>8</sup> se veut un outil pratique pour la mise en œuvre de l'inclusion. La responsable de cette trajectoire est la RSGE. Cependant, le BC peut s'en inspirer pour définir son offre d'accompagnement des milieux familiaux. La trajectoire regroupe l'ensemble des étapes à suivre, des actions et des moyens qui favorisent l'inclusion de l'enfant, ayant ou non un diagnostic, dès la réception de la demande au service de garde. Elle permet de structurer les actions à prendre à des moments stratégiques de l'inclusion.



## 2. Accompagner l'inclusion au quotidien

Afin de favoriser l'inclusion, plusieurs actions peuvent être prises par la RSGE à divers moments stratégiques du parcours de l'enfant dans son service de garde. Ce sont autant de moments où le BC peut travailler avec la RSGE et jouer son rôle de facilitateur de l'inclusion.

<sup>8</sup> La trajectoire a été élaborée en prenant appui sur l'expérience de nombreux milieux de garde à travers le Québec.  
<https://aqcpe-carrick.com/trajectoire-carrick/>

## 2.1 L'inclusion, ça se prépare !



### LE BC SENSIBILISE ET INFORME

Plusieurs barrières empêchent un enfant de se retrouver en milieu familial. Deux de ces barrières sont les croyances des RSGE concernant l'inclusion et le manque d'information. C'est souvent **moins compliqué et moins énergivore que l'on pense** d'accueillir un ou des enfants ayant besoin de soutien particulier. Ces enfants présentent des caractéristiques variées, ponctuelles ou non, qui ne demandent souvent que de légères adaptations de la part de la RSGE (p. ex.: mettre à disposition des coquilles antibruits pour des enfants hypersensibles aux sons, proposer un *Time Timer*® pour les enfants rencontrant des difficultés avec les transitions, etc.).

Le tableau suivant présente des exemples d'**avantages et d'effets positifs** à l'inclusion d'enfants ayant besoin de soutien particulier. Le BC peut les utiliser dans la sensibilisation faite auprès des RSGE.

	Exemples d'effets positifs
<b>Les enfants ayant besoin de soutien particulier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sentiment d'appartenance ;</li> <li>▪ Accès à un milieu stimulant qui permet de développer son potentiel ;</li> <li>▪ Expériences socialisantes ;</li> <li>▪ Transition scolaire facilitée ;</li> <li>▪ Etc.</li> </ul>
<b>Tous les enfants et leur famille</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Connaissance de la réalité de certains enfants et de leur famille ;</li> <li>▪ Acceptation de la différence ;</li> <li>▪ Respect mutuel ;</li> <li>▪ Entraide, coopération ;</li> <li>▪ Etc.</li> </ul>
<b>Les familles d'enfants ayant besoin de soutien particulier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sentiment d'accueil et de respect ;</li> <li>▪ Accès au SGEE, leur permettant ainsi de conserver leur emploi, d'avoir du répit, etc. ;</li> <li>▪ Création d'un réseau élargi de soutien (social, entraide, ressources, diminution de l'isolement, etc.) ;</li> <li>▪ Échanges avec la RSGE sur les défis de leur enfant ;</li> <li>▪ Etc.</li> </ul>
<b>Les RSGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bonification des habiletés d'inclusion auprès de tous types d'enfants ;</li> <li>▪ Collaboration et entraide entre BC, RSGE et partenaires du milieu ;</li> <li>▪ Collaboration et échanges d'expertise avec les parents et les différents professionnels impliqués auprès de l'enfant ;</li> <li>▪ Etc.</li> </ul>



En se basant sur le chapitre 1.2 de ce document, le BC discute des rôles et des responsabilités de chacun dans l'inclusion, et particulièrement ceux de la RSGE. Il informe les RSGE de l'importance du respect de la confidentialité et de la vie privée de l'enfant et de sa famille. Il présente son offre d'accompagnement afin d'assurer son soutien aux RSGE.

### **LE BC SOUTIENT ET ACCOMPAGNE**

Le personnel du BC peut agir à plusieurs niveaux pour aider la RSGE à se préparer graduellement à accueillir un enfant. Il peut par exemple :

- Réfléchir avec elle à sa **vision** de l'inclusion ;
- L'aider à considérer ses **limites** comme RSGE et les limites particulières de son milieu familial (p. ex.: sous-sol, maison à étages, combien d'enfants ayant BSP, etc.);
- L'inviter à écrire sa vision dans son **programme éducatif** ou dans une **politique d'inclusion**. La traduire par une approche pédagogique et des pratiques **inclusives**. (*Faciliter l'inclusion dans mon milieu familial-canevas.*);
- Réfléchir avec elle aux **mesures** à mettre en place pour favoriser l'inclusion dans son milieu ;
- La soutenir dans l'**analyse des dossiers** des enfants ayant besoin de soutien particulier pour vérifier si son milieu de garde est en mesure de les inclure, s'il y a des aménagements ou l'achat de matériel à faire, etc.

### **RÉFÉRENCES ET OUTILS**

<https://aqcpe-carrick.com/trajectoire-carrick/l-inclusion-ca-se-prepare/>

Outil: [Analyse des dossiers](#)

## **2.2 L'accueil de l'enfant et de sa famille**



### **LE BC SENSIBILISE ET INFORME**

Les premiers contacts de la RSGE avec la famille et l'enfant ainsi que les premières impressions que se font les parents ou l'enfant du SGEE sont à cultiver. Les attitudes de même que le savoir-être comme l'écoute, la patience, l'adaptabilité, l'ouverture et la transparence favorisent une expérience positive.

Le BC peut discuter avec les RSGE des actions facilitant l'accueil de l'enfant et de sa famille.

- La RSGE communique avec le parent pour préparer l'arrivée de son enfant dans le milieu familial. Ils peuvent établir ensemble la séquence d'accueil (p. ex.: une entrée progressive, un accompagnement, etc.). Pour sécuriser le parent, la RSGE peut l'inviter durant les premiers jours à venir passer du temps au service de garde avec son enfant. Ils peuvent échanger par la suite sur leurs observations de l'enfant.
- La RSGE considère l'expertise du parent. Elle peut ainsi obtenir des trucs et astuces afin que l'enfant se sente bien et pour ajuster le soutien offert.
- La RSGE rassemble les documents nécessaires à toutes demandes de subventions.
- La RSGE est sensible à la réalité des parents et en tient compte. Cela lui permet d'agir plutôt que de réagir.
- Etc.

## LE BC SOUTIEN ET ACCOMPAGNE

À cette étape, la RSGE peut avoir des questionnements comme ceux-ci, auxquels le BC peut apporter des éléments de réponse :

- Quand et comment se déroule la première visite au SGEE? De quoi va-t-on parler?
- Quand et comment fait-on des suivis avec des professionnels externes? Sont-ils actifs auprès de l'enfant?
- Comment assurer le partenariat avec les parents?
- Etc.

En cas de besoin d'aide financière, telles l'Allocation pour l'intégration en service de garde (AISG) ou la Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration en service de garde (MES), le BC peut offrir son soutien pour remplir les demandes au ministère de la Famille.

## RÉFÉRENCES ET OUTILS

<https://aqcpe-carrick.com/trajecoire-carrick/l-accueil-de-l-enfant-et-de-sa-famille/Questionnaire-d-accueil>

## 2.3 L'action éducative

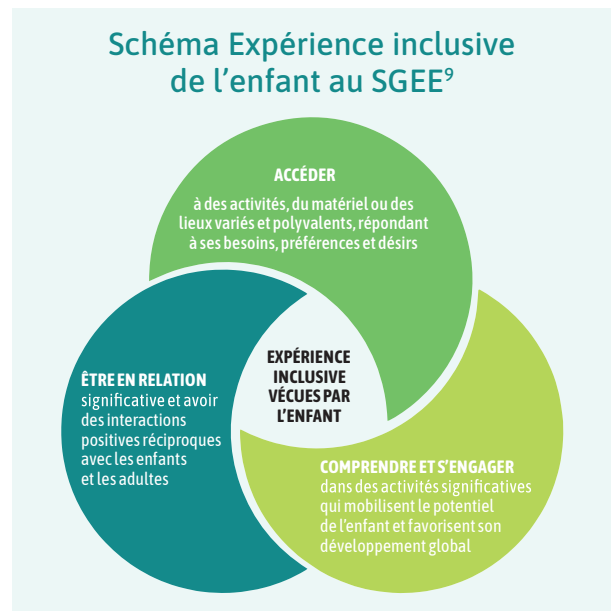


## LE BC SENSIBILISE ET INFORME

L'action éducative se réalise de façon intentionnelle pour répondre aux champs d'intérêt, aux forces et aux besoins de développement des enfants dans un contexte de groupe.

Des pratiques éducatives inclusives assurent que tous les enfants participent activement à la vie au SGEE. Le BC parle ici de l'expérience inclusive des enfants qui se découpe en trois volets : avoir accès, pouvoir s'engager, être en relation (voir 1.1).

Aussi, il est important que la RSGE connaisse son rôle de détection par rapport à celui du dépistage, lequel est généralement réalisé par des professionnels de la santé.

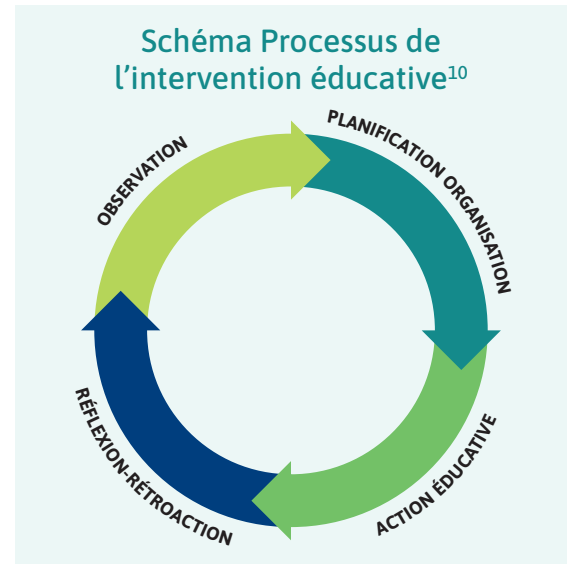


<sup>9</sup> AQCPE. (2023). *Politique d'inclusion*, schéma Inspiré de la qualité des expériences vécues par l'enfant et d'un schéma tiré du document *Pour une expérience de loisir inclusive* par Hélène Carbonneau, Ph. D. Laboratoire loisir et vie communautaire, UQTR, en collaboration avec Roger Cantin, CIRRIIS, et Marc St-Onge, AQLPH (2015).

## LE BC SOUTIENT ET ACCOMPAGNE

Il est avantageux pour le BC de statuer au préalable sur des outils d'observation, de planification et de détection à proposer à la RSGE.

- › La mise en œuvre du **processus de l'intervention éducative**<sup>10</sup> par lequel les RSGE choisissent, planifient et réalisent leurs actions éducatives d'après leurs observations des enfants. Le BC peut aussi avoir à soutenir la RSGE pour intégrer les recommandations de professionnels de la santé et des services sociaux qui accompagnent l'enfant.
- › Les pratiques inclusives:  
Le BC peut aider la RSGE à identifier plusieurs éléments qui assurent une expérience inclusive aux enfants.
  - Des pratiques et des attitudes assurent que l'enfant peut avoir des **interactions positives et peut développer des relations significatives** avec les autres enfants et la RSGE. Quelques exemples: valoriser les forces de l'enfant, encourager l'entraide et la coopération entre les enfants, soutenir les habiletés sociales, offrir aux enfants des modes de communication diversifiés (pictogrammes, repères tactiles, gestes, paroles, images, etc.), agir en modèle, etc.;
  - Avec le soutien du BC, la RSGE peut réfléchir à ce qui est fait, ou pourrait être fait, pour que tous les enfants **puissent accéder** aux activités, au matériel varié et polyvalent, et aux lieux où se déroule la garde en milieu familial. Par exemple: adapter des activités, aménager différemment le milieu, rendre accessible du matériel, avoir de l'équipement particulier, identifier les coins de jeux et les bacs de rangement, etc.;
  - Plusieurs actions permettent de **favoriser la compréhension et l'engagement** de l'enfant dans des activités significatives qui mobilisent son potentiel et favorisent son développement global comme: avoir des modes de communication diversifiés, encourager l'enfant à observer ses pairs, valoriser ses forces, souligner ses réussites, offrir des défis accessibles à l'enfant, du matériel adapté à son niveau de développement, des activités variées et adaptées, etc.
- › La santé et la sécurité de l'enfant et de ses pairs:  
Connaitre les sensibilités de l'enfant, avoir un plan de gestion de crise, offrir du matériel adapté pour le retour au calme, aider l'enfant à accueillir et à comprendre ses émotions et mettre en œuvre des stratégies qui fonctionnent avec l'enfant sont quelques pratiques et attitudes à cultiver pour assurer la santé et la sécurité de tous.
- › Le plan de soutien:  
Lorsque les éléments mis en place pour accompagner un enfant ne semblent pas avoir les effets escomptés, la RSGE peut avoir besoin d'être soutenue pour élaborer un plan de soutien et d'être accompagnée pour sa mise en œuvre. Ce plan cible le besoin et priorise des actions pour y répondre. Il est réalisé en partenariat avec les parents.



<sup>10</sup> Gouvernement du Québec, (2019) Accueillir la petite enfance, programme éducatif pour les services de garde éducatifs à l'enfance, p.48

- › La détection ou la surveillance développementale:  
Lorsqu'il est question de détection, le BC souligne à la RSGE l'importance de suivre un processus dans lequel elle implique les parents et, s'il y a lieu, le BC ou un partenaire. Le BC peut soutenir ou accompagner la RSGE lorsque celle-ci a des inquiétudes par rapport à un enfant ou qu'elle constate des difficultés persistantes malgré plusieurs mises en œuvre du processus de l'intervention éducative. Ce peut être le moment d'utiliser un outil de détection. Durant tout le processus, mobiliser et informer les parents minimisent l'effet de surprise et les réactions négatives qui peuvent en découler.  
Le BC encourage la RSGE à rester dans son rôle et à recommander aux parents de consulter des professionnels qui sont formés pour répondre aux besoins spécifiques de l'enfant. Par un dépistage, ce spécialiste va préciser à quel niveau se situent les difficultés et si les services d'un professionnel sont requis.

### RÉFÉRENCES ET OUTILS

<https://aqcpe-carrick.com/trajectoire-carrick/l-action-educative/>  
[Modèle de plan de soutien](#)

## 2.4 La fin du parcours de l'enfant en SGEE



Le parcours de l'enfant se termine soit par son départ vers l'école, soit par la fin de l'entente de service.

### LE BC SENSIBILISE ET INFORME

- › La transition vers l'école peut être une période difficile, car elle présente souvent des défis pour l'enfant ayant besoin de soutien particulier. La RSGE peut faire une différence en transmettant de l'information aux parents et en les sécurisant. Plusieurs pratiques éducatives peuvent soutenir graduellement l'enfant dans ce changement. Elle peut, par exemple, élaborer un plan avec les parents ou planifier des activités de transition scolaire comme celle d'organiser des jeux extérieurs dans le parc-école.
- › Il est possible que la RSGE décide de mettre fin à une entente de service. La décision d'exclure un enfant doit être réfléchie et documentée. Avant d'en arriver là, la RSGE tente diverses actions éducatives, en collaboration avec les parents, pour accompagner au mieux l'enfant dans le cadre de sa mission et dans les limites de son SGEE. On ne peut exclure un enfant d'un SGEE sans raison valable et sans consentir des efforts raisonnables en faveur de l'inclusion de cet enfant.

## LE BC SOUTIEN ET ACCOMPAGNE

- › Le BC peut favoriser un partenariat entre le réseau scolaire et les RSGE en préparation à la transition scolaire. Il peut se munir d'outils de transition en vigueur dans les écoles ou en élaborer conjointement avec le réseau scolaire; il peut également se doter de documents préparatoires pour les parents ou pour les RSGE, etc. Il peut suggérer des moyens et des activités à la RSGE pour faciliter ce passage important pour l'enfant et ses parents.
- › Le BC peut aider la RSGE à colliger des informations et à les documenter afin de prendre une décision éclairée sur le maintien ou non d'un enfant dans le SGEE. Le BC s'assure que celle-ci a mis en place des actions en faveur de l'inclusion, en collaboration avec les parents, avant de mettre fin à l'entente.

## RÉFÉRENCES ET OUTILS

[La fin de parcours de l'enfant en SGEE](#)

[Fiche transition scolaire](#)

## Conclusion

Le bureau coordonnateur joue un rôle essentiel de facilitateur de l'inclusion des enfants ayant besoin de soutien particulier dans les milieux familiaux. Comme le mentionne la [campagne de sensibilisation](#) de l'Observatoire des tout-petits, ces enfants ne demandent pas la lune, simplement de pouvoir s'engager, au même titre que les autres enfants, dans leurs jeux et leurs apprentissages.

Faire connaître ce rôle de facilitateur auprès des RSGE permet de garder en tête l'inclusion et de la maintenir dans le temps. Cela permet aussi qu'elles aient accès à des informations et des pratiques pour bien la vivre. En étant accompagnées par le BC, les RSGE tirent des enseignements positifs pour la réussite de leurs expériences. Le BC devient ainsi la principale référence pour soutenir les expériences inclusives en milieu familial.